



Certificat de qualification Professionnelle « Animateur Péri-scolaire »

Dossier d'inscription

**BOURGOIN JALLIEU
Octobre 2015 – Juillet 2016**

**Union Régionale des Francas Rhône-Alpes
47, rue Henri Barbusse
69600 OULLINS
Tel : 04.78.86.63.15 E-mail : francasra@lesfrancas.net**

1) Pourquoi un CQP « Animateur périscolaire » ?

Le CQP animateur périscolaire a pour objectif de qualifier les animateurs travaillant sur les temps périscolaires et de valoriser l'accueil périscolaire comme un temps éducatif à part entière. Ce parcours qualifiant vise à leur permettre de s'adapter à la fonction et de s'inscrire dans une démarche professionnelle d'action. En ce sens, la formation s'appuie sur une alternance forte entre le centre de formation et l'association.

Cette qualification est reconnue par la convention collective de l'animation. Elle est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles et permet aux salariés une meilleure reconnaissance et valorisation en tant qu'acteur éducatif ainsi qu'une promotion sociale.

L'arrêté du 18/05/2010 précise que le titulaire d'un CQP animateur périscolaire obtient de droit l'UC 5: «préparer une action d'animation de loisirs pour tous publics» et l'UC 9 : «maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation de loisirs» du BPJEPS « Loisirs Tous Publics » ainsi que l'équivalence avec le BAFA.

2) Le contenu de la formation :

Elle est construite autour de trois modules correspondant au référentiel donné par la branche professionnelle animation.

Module de positionnement

Contenus :

- Accueil & Information
- Définition de son projet professionnel et de son profil d'expérience
- La situation d'exercice professionnel, le suivi, le tuteur.
- Le référentiel de compétences et de certification. Situer son niveau de compétences

Durée : 21 h

Une partie du positionnement pourra être organisée en présence des tuteurs des stagiaires.

Module - Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants

Contenus :

En centre de formation : 98 heures	En entreprise : 88 heures
<ul style="list-style-type: none">➤ Connaissance des publics enfants (3/12 ans), sensibilisation aux spécificités des publics préados et ados.➤ La prise en compte de la vie quotidienne, des rythmes.➤ La gestion d'un groupe d'enfants, la posture de l'animateur, adulte référent.	<ul style="list-style-type: none">➤ Observation et analyse des publics en situation.➤ La réalité des démarches pédagogiques.➤ Mise en œuvre d'animations de groupes.

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les éléments de base des phénomènes de groupe. ➤ La participation des enfants, l'accompagnement de projets d'enfants. ➤ Initiation à 4 pratiques d'activités: artistiques et culturelles, physiques, scientifiques et techniques, relative à l'environnement. ➤ Approfondissement d'une des 4 pratiques d'activités (conduite et évaluation). ➤ Connaissance des principes et démarches pédagogiques. ➤ Les approches ludiques au service de l'activité. ➤ Analyse de pratiques. ➤ La réglementation des ACM. ➤ La réglementation et la sécurité des activités. ➤ L'organisation matérielle de l'activité et l'aménagement des espaces au service de la sécurité et de la prise d'initiative des publics. ➤ Accompagnement et suivi des stagiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construction de séquences mobilisant le support d'activité retenu en approfondissement. ➤ Elargissement des répertoires d'activités. ➤ Application de la réglementation. ➤ Aménager des espaces pour prendre en compte la vie quotidienne et les relations.
---	--

Module -Concevoir des projets d'animation

Contenus :

En centre de formation : 63 heures	En entreprise : 60 heures
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le sens du projet. ➤ La démarche de projet: projet éducatif, projet pédagogique et projet d'animation ; prise en compte des publics et de leur environnement, définition d'objectifs, planification de l'action, choix des modalités d'évaluation. ➤ La connaissance des pôles éducatifs (famille, école, temps libre). ➤ La participation des publics enfants dans une dynamique de projet. ➤ La relation aux partenaires d'action (familles, enseignants) dans une dynamique de projet. ➤ Accompagnement et suivi des stagiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La réalité sur le terrain. ➤ Les démarches à l'œuvre. ➤ Identification du projet éducatif et pédagogique de la structure et du contexte institutionnel et réglementaire. ➤ Caractérisation des publics et de leur environnement. ➤ Construction d'un projet effectif.

Module - Accueillir les publics, enfants et familles, dans des temps de loisirs périscolaires

Contenus :

En centre de formation : 35 heures	En entreprise : 52 heures
<ul style="list-style-type: none">➤ La co-éducation, le rôle de chaque acteur.➤ Les mutations de la famille, la fonction parentale, la place de l'enfant dans la famille aujourd'hui.➤ Les temps familiaux, les rythmes de vie de l'enfant.➤ Les fonctions d'un ACM, d'un accueil périscolaire.➤ L'organisation de la vie quotidienne dans les temps périscolaires.➤ La place des familles dans les temps de loisirs éducatifs.➤ L'accueil et l'intégration des enfants porteurs de handicap et de leurs familles.➤ Les éventuelles situations de maltraitance : la posture et le rôle de l'animateur.➤ Accompagnement et suivi des stagiaires.	<ul style="list-style-type: none">➤ Repérage des ressources éducatives, des partenaires éducatifs.➤ La place et le rôle de l'animateur dans l'équipe éducative de l'accueil.➤ L'information et l'implication des familles dans les temps de loisirs périscolaires.➤ Aménagement des espaces et vie quotidienne.➤ Réglementation et sécurité dans un accueil périscolaire.

3) Le tutorat :

Conformément à l'accord interprofessionnel sur la formation du 03 juillet 1991, le stagiaire sera placé sous l'autorité d'un responsable de la structure nommé tuteur. Celui-ci aura pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider le stagiaire pendant son alternance. Le tuteur devra avoir un diplôme de niveau IV dans l'animation.

En cas de difficulté sur la désignation du tuteur, nous pouvons construire un double tutorat, administratif et pédagogique. Le tuteur administratif pourra être celui désigné ci-dessus, le tuteur pédagogique pourra être une personne extérieure à la structure et obligatoirement détenteur d'un diplôme de niveau IV dans l'animation.

4) Calendrier de la formation :

La période en **centre de formation** compte **7 heures** par jour. L'alternance **en entreprise en animation périscolaire** est calculée sur une base de **2,5 heures par jour**.

Module de positionnement (21 h)/3J	
<ul style="list-style-type: none">les 7, 14 et 19 octobre 2015	
Module : «Concevoir un projet d'activités»	
En centre de formation 63 h/9J	En entreprise 60h (2,5 heures par jour)
<ul style="list-style-type: none">Les 21, 26 et 27 octobre 2015Le 18 novembre 2015Le 22 décembre 2015Le 13 janvier 2016Les 16 et 19 février 2016Le 9 mars 2016	<ul style="list-style-type: none">Nous globaliserons les heures en entreprise pour l'UC2 et l'UC3, elles s'effectueront donc du 2 novembre 2015 au 15 mars 2016 (soit 63 jours)
Certification le 16 mars 2016, rattrapage le 6 avril 2016	
Module : «Conduire des temps d'animation péri et extrascolaire en direction des publics enfants et adolescents»	
En centre de formation 98h/14J	En entreprise 88h
<ul style="list-style-type: none">Les 22, 23, 28, 29 et 30 octobre 2015Les 16 et 23 décembre 2015Les 10, 17 et 18 février 2016Du 11 au 14 avril 2016	<ul style="list-style-type: none">Nous globaliserons les heures en entreprise pour l'UC2 et l'UC3, elles s'effectueront donc du 2 novembre 2015 au 15 mars 2016 (soit 63 jours).
Certification entre le 25 avril et le 3 mai 2016, rattrapage entre le 6 et le 10 juin 2016	
Module: «Accueillir les publics enfants et familles dans les temps de loisirs périscolaires»	
En centre de formation 35h/5J	En entreprise 52h
<ul style="list-style-type: none">Le 20 octobre 2015Le 21 décembre 2015Le 15 février 2016Le 30 mars 2016Le 11 mai 2016	<ul style="list-style-type: none">Du 17 mars au 13 mai 2016 (24 jours)
Certification le 18 mai 2016, rattrapage le 29 juin 2016	
Proposition de période prévisionnelle de jury terminal du 11 au 13 juillet 2016	

Deux experts seront proposés à la CPNEF pour le jury final, un salarié, un employeur. Ces personnes ne seront pas intervenues en tant que formateur dans la session, et ne seront pas non plus tuteurs de l'un des stagiaires. Elles ne seront pas responsables de l'OF.

5) Contacts :

Union Régionale Rhône-Alpes :
47 rue Henri Barbusse, 69600 OULLINS,
04.78.86.63.15, francasra@lesfrancas.net



Coller une photo

DOSSIER D'INSCRIPTION

Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur périscolaire »
A retourner, complet, avant le15 septembre2015..... à

Les Francas
47 rue Henri Barbusse
69600 OULLINS

Je soussigné (e)

NOM : **Prénom :**

Nom de jeune fille :
.....

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

Nationalité :
.....

Sexe : F M

Adresse :
.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone fixe : **Portable :**

E-mail :
.....

Sollicite mon inscription au CQP « Animateur périscolaire » à Bourgoin Jallieu

Fait à Le

Signature

Pièces à joindre impérativement :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie des diplômes
- Curriculum vitae
- Photocopie du contrat Emploi d'Avenir

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CANDIDAT / EMPLOYEUR OU STRUCTURE D'ALTERNANCE

Renseignements relatifs au candidat :

NOM Prénom

Tel professionnel

E-mail professionnel

STATUT / CONTRAT :

FONCTION :

MISSIONS :

Renseignements relatifs à l'employeur ou directeur de la structure d'alternance :

NOM de la STRUCTURE D'ALTERNANCE :

NOM du DIRECTEUR ou RESPONSABLE :

Fonction :

ADRESSE de la STRUCTURE :

.....

.....

.....

Tel : E-mail :

Association ou collectivité territoriale : adhérente aux Francas
 non adhérente aux Francas

Renseignements relatifs au tuteur

Conformément à l'accord interprofessionnel sur la formation du 03 juillet 1991, le stagiaire sera placé sous l'autorité d'un responsable de la structure nommé tuteur. Celui-ci aura pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider le stagiaire pendant son alternance. Le tuteur devra avoir un diplôme de niveau IV dans l'animation.

NOM et Prénom du tuteur :

Fonction dans la structure :

Diplôme dans l'animation(s)

Tel E-mail :

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Je soussigné(e) en qualité de

Atteste de la prise en charge financière de la formation CQP « Animateur périscolaire »,
aux Francas Rhône-Alpes, au tarif de 500 euros pour le candidat
.....

Le reste du coût de la formation est pris en charge par la DIRRECTE et la Région
Rhône Alpes

Fait à : Le :

Signature et cachet de la structure